

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

11 JANVIER 2021

Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 11 janvier 2021, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 18 h 45 à 19 h sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Catherine Bolduc
Nancy Savard

MM. les conseillers : Yannick Charbonneau
Clément Genest

Était absente :

Mme la conseillère : Johane Thibeault

Également présent : Étant donné le virus de la Covid 19, nous ne pouvons avoir aucune présence.

A 18 h 45 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 11 JANVIER 2021

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière et de l'assemblée spéciale du budget du 7 décembre 2020 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Résultat de la lecture des compteurs d'eau;
 - d. Voirie municipale;
- 7- Nomination Maire suppléant et vérification des factures;
- 8- Résolution hausse du coût de la licence visant à assurer un bon contrôle des chiens;
- 9- Adoption règlement no : 454-2021 ayant pour objet d'adopter le règlement S.Q.-20-04 concernant les animaux;
- 10-Affaires nouvelles :
 - a. Nomination de Mme Mélanie Potvin comme inspecteur municipal;
- 11-Période de questions;
- 12-Clôture de la séance.

La séance débute à 18 heures 45.

1. 01.01.2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 JANVIER 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 11 janvier 2021 soit et est adopté tel que présenté et lu.

2. 02.01.2021 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DU 7 DÉCEMBRE 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les minutes des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du lundi 7 décembre 2020 et de l'assemblée spéciale du budget du 7 décembre 2020 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

04- 03.01.2021 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2020 : 32 128.92 \$

05- 04.01.2021 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 2 752.00\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN DÉCEMBRE 2020 : 34 880.92\$

06- RAPPORT

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc tout va bien ainsi que l'égout. Les tests d'eau et d'égout sont maintenant pris par des personnes de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 8 décembre 2020, les résultats ne nous indiquent aucune bactérie, ni aucun coliforme, la turbidité est de 0.3 et les tests d'eau brut ne nous indiquent aucun coliforme. En ce qui concerne les résultats du 15 décembre il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

6-c) RÉSULTAT SUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU.

La lecture des compteurs d'eau a été faite par M. Michel Doucet et personne n'a dépassé la limite.

6-d) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie, les chemins sont beaux.

07- 05.01.2021 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN VÉRIFICATEUR DES FACTURES.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que Mme Catherine Bolduc soit et est nommée maire suppléant ainsi que pour vérifier les factures de la municipalité et ce pour les trois prochains mois.

08-06.01.2021 HAUSSE DU COÛT DE LA LICENCE VISANT À ASSURER UN BON CONTRÔLE DES CHIENS.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

ATTENDU les nouvelles obligations et responsabilités dévolues aux municipalités à l'égard des chiens dangereux ou potentiellement dangereux;

ATTENDU QUE, par l'adoption de la résolution n° 07.01.2021, la municipalité a abrogé le règlement n° S.Q.-17-04 et adopté le règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux afin de tenir compte de la nouvelle législation provinciale;

ATTENDU QUE les nouvelles obligations requièrent davantage de ressources humaines au sein de la municipalité, notamment quant à la nomination d'un inspecteur;

ATTENDU QUE le coût actuel de la licence est de 25\$ par année pour toutes les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du territoire de la MRC, par l'entremise de leur maire respectif, ont convenu d'harmoniser la tarification des licences de chiens afin de faciliter la tâche du contrôleur;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas décrète une hausse du coût annuel de la licence de chiens de 5\$, laquelle sera dorénavant à 30\$ et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

09-07.01.2021 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO : 454-2021 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LE RÈGLEMENT S.Q.-20-04 CONCERNANT LES ANIMAUX.

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait le 25 mai 2004 le règlement numéro S.Q.-04-04 concernant les animaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait le 6 mars 2017 le règlement numéro S.Q.-17-04 concernant les animaux lequel abrogeait le règlement numéro S.Q.-04-04;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement numéro S.Q.-17-04 concernant les animaux afin de tenir compte de la nouvelle législation provinciale;

ATTENDU les nouvelles obligations et responsabilités dévolues aux municipalités à l'égard des chiens dangereux ou potentiellement dangereux;

ATTENDU la présentation du présent projet, de même que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par MME France SIMARD;

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement portant le numéro S.Q.-20-04 soit et est adopté tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil.

10-AFFAIRES NOUVELLES

a) 08.01.2021 NOMINATION DE MME MÉLANIE POTVIN COMME INSPECTEUR MUNICIPAL.

ATTENDU QUE M. Michel Fortin, qui était notre inspecteur, a décidé de prendre sa retraite;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE MME MÉLANIE POTVIN, soit nommée inspecteur municipal pour notre municipalité;

QUE Mme Potvin soit présente dans nos bureaux ou en télétravail lorsque nous aurons une demande de permis;

QUE Mme Potvin soit autorisée à signer les permis et autres documents qui seront nécessaires dans l'exercice de ses fonctions;

11- PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil puisque les citoyens ne sont pas autorisés à assister aux réunions.

12- 09.01.2021 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 19 h.

Adopté à la séance du :.....2021

.....
Je, Mario Biron, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la signature
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du code municipal.

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et sec.-très.